

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 4 AOÛT 2014**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 4 août 2014, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet

Sont aussi présents les conseillers suivants : Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque, monsieur Rémi Béchard et monsieur Ghislain Duquette.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

### **140-08-2014      APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

### **141-08-2014      LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE JUILLET 2014**

Après lecture du procès verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 et celui de l'ouverture des soumissions le 31 juillet 2014, les élus confirment que ces derniers sont conformes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les procès-verbaux de juillet 2014 soient acceptés tel que rédigés.

### **142-08-2014      DÉPÔT AU CONSEIL PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2013, ET ÉGALEMENT DÉPOSÉ AU MAMROT**

### **143-08-2014      OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉCOHÉSIONNEMENT ET L'ASPHALTAGE DU CHEMIN DE LA STATION SUR 1 042 MÈTRES**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 3 juillet 2014 à 14h00 ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu 4 soumissions :

<b>Construction BML</b>	<b>158 596.52 \$</b>
<b>Les Entreprises Lévisiennes inc.</b>	<b>171 197.78 \$</b>
<b>Construction Jean-Paul Landry inc.</b>	<b>162 387.93 \$</b>
<b>Pavage Cabano Ltée</b>	<b>195 342.53 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

→ Que le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière procède à l'octroi du contrat pour le décohesionnement et l'asphaltage du chemin de la Station sur 1 042 mètres à **CONSTRUCTION BML** tel que proposé dans leur soumission.

- ➔ Le maire et la secrétaire trésorière sont autorisés à signer les documents nécessaires pour les bonnes fins de cette transaction, pour et au nom de la municipalité.

144-08-2014

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – EXERCICE 2014-2015**

**CONSIDÉRANT** la nécessité en 2014 de procéder au décohésionnement et asphaltage du chemin de la Station sur 1 042m et reconstruire le pluvial sur les 1 042m;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont estimés à plus de 158 596 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY  
ET RÉSOLU UNANIMJEMENT**

**QUE LE CONSEIL** de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande au député, Monsieur Norbert Morin, une subvention de 10 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

145-08-2014

**APPUI AU CLUB HIBOUX POUR UN AFFICHAGE PLUS PRÉSENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
ET RÉSOLU UNANIMJEMENT**

**QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE** appui le Club Hiboux dans sa démarche auprès du Ministère des Transports pour afficher des indications et de la publicité du Club;

**QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE** autorise par le fait même le Club Hiboux à installer des panneaux indicateurs sur ses routes, selon la réglementation en vigueur.

Mme Martine Hudon se retire de cette décision pour ne pas être en conflit d'intérêt.

146-08-2014

**DEMANDE DE MODIFICATION D'USAGE INDUSTRIEL – M. JEAN-CLAUDE HUDON**

**CONSIDÉRANT** la demande de M. Jean-Claude Hudon pour un changement d'usage au lot 568-2-P, situé sur le chemin de la Station afin d'ajouter, à la zone MiA, l'usage Industriel II ;

**CONSIDÉRANT QUE** par le passé le conseil municipal a déclaré le chemin de la Station «zone dangereuse» afin de permettre aux élèves de prendre le transport scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin de la Station est interdit à la circulation des véhicules outils aussi depuis quelques années;

**CONSIDÉRANT QUE** il existe sur le territoire de la municipalité une zone MiA2, et une zone MiB2 – toutes les deux permettant l'usage Industriel II – ces deux zones sont situées dans le secteur Route 230 et rue Harton;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE  
ET RÉSOLU UNANIMJEMENT**

**QUE LE CONSEIL** refuse la demande de M. Jean-Claude Hudon pour un changement d'usage du lot 568-2-P situé sur le chemin de la Station.

Mme Martine Hudon se retire de cette décision pour ne pas être en conflit d'intérêt.

**DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

- ⇒ La Fondation de la Polyvalente La Pocatière – Tournoi de golf.
- ⇒ Syndicat de l'UPA de Kamouraska – Portes ouvertes sur les fermes du Québec

**147-08-2014      FONDATION DE LA POLYVALENTE LA POCATIÈRE – TOURNOI DE GOLF**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de la Polyvalente La Pocatière a pour but de venir aide à l'école afin d'atteindre ses objectifs de réussite éducative auprès des jeunes qui la fréquente;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

De participer financièrement pour un montant de 50 \$ au 9<sup>e</sup> tournoi de golf qui se tiendra au Club de golf Saint-Pacôme le samedi 6 septembre 2014.

Mme Carole Lévesque se retire de la décision car elle est vice-présidente sur le Comité d'administration de la Fondation de la Polyvalente.

**148-08-2014      SYNDICAT DE L'UPA DE KAMOURASKA – PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

De participer financièrement à la 12<sup>e</sup> édition de la «Journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec» qui se tiendra à la Ferme Jaslyn Enr. (Jocelyn Benoit), pour un montant de 300 \$.

Les crédits budgétaires seront pris dans le surplus libre.

**149-08-2014      COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant de 88 000.64 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil autorise le paiement de ces comptes.

**CORRESPONDANCE**

- § Député François Lapointe : Lettre envoyée à Transports Canada.
- § MRC de Kamouraska : Avis sur la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ par la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière. (Construction d'un entrepôt à sel).

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**VARIA**

**150-08-2014      FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,**  
la levée de l'assemblée à 20H30.

---

Rosaire Ouellet, maire

---

Sylvie Dionne, secrétaire-très.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

**COMPTES À PAYER AU 4 AOÛT 2014**

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	<i>juillet</i>	21 766.68 \$
Entreprise Denis Lemieux inc	Entretien ménager- juillet	385.17 \$
Hydro-Québec	Garage municipal-Administration	275.51 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	466.80 \$
Hydro-Québec	Terrain de jeux	31.78 \$
Hydro-Québec	Égouts	83.55 \$
Bell Canada	Administration	334.94 \$
Virgin Mobile	Cellulaire maire	57.95 \$
Visa Desjardins	Cellulaire Colin	120.39 \$
SSQ, société d'assurance	Assurances collectives - juillet	1 314.16 \$
Sébastien Tirman	Dîner Réseau agent développement	11.39 \$
Sylvie Dionne	Frais déplacement MRC	26.55 \$
Petite Caisse	Factures petite caisse	319.39 \$
<b>TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</b>		<b>25 194.26 \$</b>
DÉPENSES COURANTES		
SERVICES SANITAIRES ROY		619.49 \$
LE PLACOTEUX		143.03 \$
FONDS D'INFORMATION FONCIERE		52.00 \$
LES PUBLICATIONS DU QUEBEC		28.28 \$
MATHIEU PELLETIER		2 050.00 \$
CONSULTANTS LEMAY & CHOINIERE		9 138.79 \$
USD		792.77 \$
SIGNALISATION LEVIS INC		81.06 \$
AGRO ENVIRO LAB		169.59 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD		368.88 \$
GROUPE DYNACO		10 286.40 \$
LOCATION J C HUDON INC		329.28 \$
MEGALITHE INC.		445.36 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON		2 385.74 \$
ARPENTAGE CÔTE DU SUD		1 552.16 \$
SCIERIE PIERRE MICHAUD		15.00 \$
PNEUS LEVESQUE		333.37 \$
G LEMIEUX ET FILS INC		3 530.97 \$
RAYNALD BEAULIEU INC.		643.24 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU		7 767.72 \$
IMPRESSIONS SOLEIL		162.11 \$
GARON, LEVESQUE, GAGNON NOTAIRES		1 268.77 \$
BUROPLUS LA POCATIERE		216.19 \$
CARQUEST LA POCATIERE		12.64 \$
SERVLINKS COMMUNICATION		68.65 \$
CARREFOUR DU CAMION R.D.L		7 355.38 \$
SOCIETE MUTUELLE DE PREVENTION		376.81 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		3 979.80 \$
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC		5 651.68 \$
MRC DE KAMOURASKA		120.54 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA		2 294.38 \$
MEDIAS TRANSCONTINENTAL		477.80 \$
FEDERATION QUEBECOISE		88.50 \$
<b>TOTAL DÉPENSES COURANTES</b>		<b>62 806.38 \$</b>
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>		<b>88 000.64 \$</b>